



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Mayotte

Question orale n° 486

Texte de la question

M. Boinali Said appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la hausse de l'insécurité à Mayotte. Le nombre de violences et de cambriolages sont en forte hausse actuellement. Il a annoncé la création de 16 zones de sécurité prioritaires qui est une promesse du Gouvernement de lutter contre la délinquance dans les zones difficiles, portant le nombre à 80. Les objectifs principaux de la ZSP sont de lutter contre le trafic de drogue, les incivilités et les cambriolages. Un premier bilan a montré l'efficacité de ce dispositif qui a permis de faire diminuer le taux de violences et cambriolages dans certaines zones. Le département dans lequel se situe sa circonscription est touché depuis plusieurs mois par des violences et des cambriolages qui touchent l'ensemble de la population. La ville de Mamoudzou, chef-lieu de l'île, est devenue la 5e ville la plus cambriolée de France. Cette montée de l'insécurité a des conséquences catastrophiques telles que la fermeture de beaucoup de petites entreprises, le manque d'attractivité et la fuite vers la métropole et pays voisins des compétences et des investisseurs. Mayotte manque de moyens et d'organisation des services de police et de gendarmerie, de structures éducatives, de moyens juridiques adaptés et surtout manque de perspectives économiques et professionnelles. Il souhaiterait savoir si Mayotte sera classée en zone de sécurité prioritaire très prochainement.

Texte de la réponse

HAUSSE DE L'INSÉCURITÉ À MAYOTTE

Mme la présidente. La parole est à M. Boinali Said, pour exposer sa question, n° 486, relative à la hausse de l'insécurité à Mayotte.

Je salue M. le ministre de l'intérieur.

M. Boinali Said. Lors de votre déclaration du 23 janvier 2013 sur le bilan et les perspectives de la politique de sécurité, monsieur le ministre de l'intérieur, vous avez déclaré : « il n'y a pas un seul espace de la République qui soit moins bien traité qu'un autre. La République ne doit abandonner personne ! Car la République, c'est l'égalité de tous ; c'est donc un même droit pour chacun à la sécurité, à la tranquillité ».

Le territoire de Mayotte n'a pas été inscrit sur la liste de ceux pouvant être désignés comme zones de sécurité prioritaire. Or des villes comme Mamoudzou, Kaweni, Passamainty correspondent à des territoires cibles dans lesquels les actes d'insécurité ou de délinquance sont enracinés de façon structurelle : l'existence de l'économie souterraine, les trafics de stupéfiants, les cambriolages ou les nuisances de voie publique sont tous des caractéristiques qui remplissent les conditions rendant nécessaires des politiques de sécurité renforcées.

La ville de Mamoudzou, chef-lieu de l'île, est devenue la cinquième ville de France pour le nombre de cambriolages. Cette montée de l'insécurité a des conséquences catastrophiques, telles que la fermeture de beaucoup de petites entreprises, des départs non renouvelés de médecins et la fuite des compétences et des

investisseurs vers la métropole ou les pays voisins.

Ma question est donc la suivante. Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour renforcer la sécurité à Mayotte afin de rassurer la population locale ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Manuel Valls, ministre de l'intérieur. Je vous remercie, madame la présidente, pour votre mot d'accueil.

Monsieur le député, vous avez raison, Mayotte est confrontée à d'importants phénomènes de délinquance qui préoccupent les élus et la population.

Une action de longue durée, en profondeur, est nécessaire pour lutter efficacement contre cette délinquance ancrée dans le territoire. Policiers et gendarmes agissent dans plusieurs directions pour répondre à une délinquance qui concerne aussi les mineurs. Ils sont aussi activement impliqués dans la lutte contre l'immigration irrégulière.

Vous avez eu raison de rappeler mes propos : aucun territoire ne doit être abandonné. Comme pour d'autres territoires, l'opportunité de créer une zone de sécurité prioritaire à Mayotte pourra être examinée, car plusieurs ZSP supplémentaires seront encore créées dans les mois et les années à venir.

À l'occasion de mon déplacement, en avril – j'espère cette fois-ci que c'est bien acté –, à La Réunion et préalablement à Mayotte, j'aurai sans doute des annonces à faire sur le renforcement de la lutte contre la délinquance et la criminalité, étant parfaitement conscient, comme l'ensemble du Gouvernement, des difficultés de votre territoire.

La mobilisation des forces de l'ordre produit cependant déjà des résultats. En zone de police, par exemple, les violences aux personnes – je pense aux rixes sur la voie publique – ont diminué en 2013 de 8 %. En zone de gendarmerie, l'augmentation de ce type d'infractions nous conduit à poursuivre les efforts et à accentuer les actions d'ores et déjà menées.

S'agissant des cambriolages, la situation est très préoccupante, à Mayotte comme dans toute la France, depuis plusieurs années. J'ai lancé en septembre dernier un vaste plan national de lutte contre les cambriolages. Ce plan fait l'objet d'une déclinaison locale spécifique, à Mayotte comme dans les autres territoires, afin de renforcer la coordination et l'efficacité des services d'enquête, et de développer les actions de prévention.

Au-delà de l'action policière et judiciaire, la délinquance, notamment à Mayotte, appelle des réponses de fond impliquant tous les leviers de l'action publique – prévention, éducation... – et mobilisant l'ensemble des acteurs concernés, y compris les collectivités territoriales.

Je connais la complexité et la sensibilité de la situation à Mayotte, l'attente forte d'État de la part des élus locaux, la demande de protection de la population. La sécurité doit être évidemment assurée en métropole comme dans les outre-mer. Nos compatriotes de Mayotte doivent savoir qu'avec eux nous sommes préoccupés par cette situation et que nous voulons y apporter des réponses. Nous les apporterons, monsieur le député, croyez-moi.

Mme la présidente. La parole est à M. Boinali Said.

M. Boinali Said. Merci, monsieur le ministre. Je prends acte de votre réponse et de l'intérêt que vous portez à cette question, sujet de préoccupation majeur pour les Mahorais.

Données clés

Auteur : [M. Boinali Said](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 486

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 544

Réponse publiée au JO le : [31 janvier 2014](#), page 1177

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 janvier 2014](#)